

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

## AMENDEMENT

N ° CE2551

présenté par

Mme Bareigts, M. Letchimy, M. Potier et M. Pupponi

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.